

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté Territoriale
Sud Luberon**

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation : 3 septembre 2025
Date d'affichage : 3 septembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-086
Fixation des tarifs produits et services de la régie multi-services**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LBOUC, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT,
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Romain BRETTE donne procuration à Franck LAROCHE,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Nathalie LBOUC est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n°2023-02 du 23 février 2023 et n°2024-061 du 23 mai 2024 portant fixation des tarifs des produits et services de la régie multi-services,

Considérant ce qui suit :

Avec la construction de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB nécessite des accès nominatifs. Ceux-ci sont gratuits mais leur renouvellement sera facturé.

En outre, la mise à disposition de clés et badges permettant l'accès aux gymnases intercommunaux pour les utilisateurs est gratuite. Cependant, leur renouvellement sera facturé.

Suite au changement des anciens barillets des portes des bâtiments des gymnases permettant l'accès aux différentes salles avec une seule clé sécurisée et en raison du prix d'achat de cette clé plus élevé que celui de 2024, le tarif facturé par COTELUB pour le remplacement ou toute demande de clé supplémentaire doit être actualisé.

Il est dès lors nécessaire d'inclure ce nouveau tarif et de modifier la grille tarifaire de la régie multiservices comme suit :

Produit ou service		Tarif
1 composteur bois individuel		25 € - Gratuité à compter du 1 ^{er} janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels
1 composteur collectif		Gratuit à compter du 1 ^{er} janvier 2023
1 sac de collecte de déchets verts		5,00 €
1 copie A4 noir et blanc		0,18 €
1 copie A4 couleur		0,40 €
1 copie A3 noir et blanc		0,50 €
1 copie A3 couleur		0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi		5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL		73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL		79,20 €
Badge virtuel (smartphone) - Parking vélo PEM - Gymnases	Si renouvellement	12,00 €
Badge physique - Gymnases	Si renouvellement	14,00 €
Produit ou service		Tarif
Clés de gymnase	Clé supplémentaire et remplacement	20,00 €
Carte - Déchetterie - Parking Vélo PEM	Si renouvellement	14,00 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2024-061 du 23 mai 2024 relative aux tarifs des produits et services de la régie multi-services ;
- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire de la régie multi-services et fixer les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme présenté ci-avant ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses/recettes sur le budget principal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Nathalie LÉBOUC



Le Président
Robert CHOBDRENOVITCH

